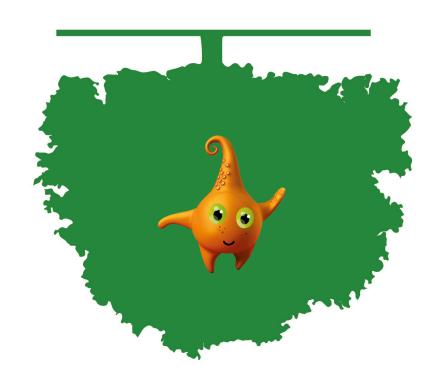
Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint Jean de Monts



Charte de l'ARBRE



LE MOT DU MAIRE

Symbole de durabilité, le patrimoine arboré de Saint-Jean-de-Monts est également un témoin de son histoire. Il constitue un patrimoine naturel indispensable à notre cadre de vie.

Les arbres sont des sujets fragiles. Ils nécessitent des travaux de protection, d'entretien. Ils sont soumis à des pressions constantes en milieu urbain.

Souhaitant sensibiliser à la vulnérabilité de ce patrimoine et présenter l'ensemble des règles essentielles à une gestion durable des arbres, la Ville de Saint-Jean-de-Monts a créé cette charte à destination de tous, professionnels ou particuliers.

Je vous invite à en prendre connaissance afin que nous puissions, ensemble, contribuer un peu plus, chaque jour, à la préservation de notre environnement et à l'amélioration de notre qualité de vie. >>

André RICOLLEAU, Maire de Saint-Jean-de-Monts



	SOMMAIRE	The state of the s
	.a charte, en bref	
	Ses objectifs À qui elle s'adresse?	(5.0)
	arbre et la ville	_
	Les multiples vertus de l'	
	Un atout pour la vie sociale	
	Au service du paysage urbain Amélioration de la qualité de l'eau .	
	Amélioration de la qualité de l'air	
#	Amélioration de la qualité du sol	
	Amélioration de la biodiversité	
	Réduction du bruit	5
*	Des retombées économiques positi	ves 6
	La place de l'arbre en vill	e6
	Un marqueur identitaire	
	Une victime des activités urbaine	7
Gérer	et protéger	
Consi	gnes et réglementations	9
	es bons gestes dès la plantation	
Un ent	retien raisonné	13
L'arbre	dans le règlement de voirie	15
Nos a	ctions	17
Invent	orier	17
	e abattu = 2 arbres plantés	
	ifier	
	Pr	
	nuniquer	19
Conclusion Le mot de	n lu Maire	20

LA CHARTE, EN BREF

SES OBJECTIFS

- **Définir des règles** concernant les droits de l'arbre que toute personne signataire de cette charte s'engage à respecter.
- Protéger les arbres contre toute détérioration volontaire ou accidentelle
- Améliorer les conditions de vie de l'arbre et son implantation dans la ville
- Informer et sensibiliser les professionnels comme les habitants sur le

À QUI ELLE S'ADRESSE?

- Les Elus: signataires de la charte, ils s'engagent à la respecter et à la faire respecter
- Les professionnels : intervenant sur la commune, ils seront incités à prendre connaissance de la charte et devront en respecter la réglementation qui figure également dans le règlement de voirie.
- Le grand public : il est libre de consulter la charte à tout moment.

L'arbre en ville est une richesse commune dont il ne faut pas oublier la fragilité. C'est pourquoi cette charte s'adresse à tous afin que chacun soit sensibilisé au respect du patrimoine arboré.

LES MULTIPLES VERTUS DE L'ARBRE

Un atout pour la vie sociale

La présence d'arbres permet d'améliorer la qualité de vie des riverains en leur offrant de la naturalité. Des arbres vigoureux rythment la vie de la Ville au fil des saisons avec des couleurs changeantes, des fleurissements éphémères, voire l'apparition de fruits.

De plus, la présence de l'arbre revêt un certain côté apaisant qui est souligné par le jeu du vent dans les branchages. Ceci est d'autant plus remarquable lorsqu'on prend en compte l'âge exceptionnel atteint par certains. Sa longévité élève l'arbre au rang de témoin historique.

D'autre part, l'arbre participe à la création de lieux de convivialité. Son ombrage permet de créer un lieu agréable pour pique-niquer, ses formes, un terrain de jeu pour les enfants, et sa taille, un point remarquable dans le paysage.





Au service du paysage urbain

L'arbre est un élément majeur du paysage urbain. Il adoucit notre vision de la ville en compensant l'aspect stérile des matériaux mais aussi en structurant l'espace. Un alignement d'arbre, par exemple, fait ressortir la perspective d'une rue alors que la présence d'arbres élancés et clairsemés peut mettre en valeur un bâtiment par transparence.



Réduction du bruit

Une rangée d'arbre possède un effet de barrière sonore, le bruit se répercute sur les arbres. Ceci est une propriété très appréciable dans l'environnement bruyant dispensé par une ville.

Amélioration de la qualité de l'air

Comme beaucoup d'entre vous le savent, l'arbre est un grand producteur d'oxygène (7kg d'O₂ produit par jour contre 0.5kg par jour consommés par un homme). C'est aussi un agent de la réduction du gaz à effet de serre qu'est le CO₂ (dioxyde de carbone), et d'autres gaz polluants tels que l'ozone et le dioxyde de souffre.

L'arbre a aussi une fonction de filtre atmosphérique. En effet, il purifie l'air en filtrant les poussières ainsi que les microorganismes.

Enfin, Il sert a rafraichir l'air. Ceci grâce à son ombrage ainsi qu'à l'augmentation de l'humidité atmosphérique due au phénomène d'évapotranspiration.

Amélioration de la biodiversité

Les arbres constituent le lieu de vie d'une faune diverse. Des racines à la canopée, de nombreux animaux et insectes s'y abritent, s'y nourrissent et s'y reproduisent. En milieu urbain, ils contribuent à améliorer la connectivité écologique en reliant les différents noyaux de biodiversité entre eux (espaces naturels, parcs et jardins...).

Lutte contre l'érosion

La plantation d'arbres est un très bon moyen de lutte contre l'érosion. Un réseau racinaire fourni assure le bon maintien du sol.

Amélioration de la qualité des sols et de l'eau

Le système racinaire de l'arbre améliore la structure du sol. La porosité augmente, permettant ainsi une meilleure infiltration, un stockage de l'eau et favorisant l'activité biologique des sols. L'arbre et le cortège microbien du sol, participent à l'épuration de l'eau et contribuent à lutter contre la pollution des cours d'eau.



Des retombées économiques positives

La présence marquée d'arbres dans une ville constitue un fort facteur d'attractivité. Cela a pour conséquence de favoriser le tourisme mais aussi l'immobilier puisque un bâtiment situé à proximité d'un environnement arboré possède bien souvent une valeur foncière plus importante.



LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE

Un marqueur identitaire

Les différentes essences d'arbres présentes dans la commune sont en accord avec le patrimoine environnemental et historique. En effet, Saint Jean de Monts dispose de milieux naturels variés: le marais, la dune et la forêt. Chaque milieu possède des espèces d'arbres caractéristiques.



La forêt domaniale pays de monts, une pinède plantée par Napoléon au XIXe siècle.

Un cyprès en drapeau sur la dune. Sa forme particulière a été façonné par le vent venant de l'océan.

Un saule poussant sur le bord d'un fossé, dans les marais.

En plus de mettre en exergue l'identité préexistante de la commune, l'arbre peut permettre d'en créer des nouvelles. En effet, dans un paysage qui ne fait pas parti d'un milieu naturel spécifique tel que le centre ville on peut se permettre une certaine liberté dans le choix des espèces d'arbres utilisées (dans la limite des conditions bioclimatiques du lieu de plantation). Ainsi, pour pallier à l'aspect répétitif du bâti, la commune tâche d'utiliser une gamme variétale différente dans chaque aménagement proposé afin que chaque lieu à l'intérieur de la ville soit dissemblable, avec sa propre identité.



Dans le bourg, l'implantation de palmiers apporte une ambiance exotique.

Une victime des activités urbaines

Si l'arbre en ville est une composante importante de l'amélioration de nos conditions vie, le milieu citadin, quant à lui, apporte de nombreuses contraintes à l'épanouissement d'un arbre. En effet, les activités humaine entraînent de nombreuses retombées néfastes telles que la pollution. Bien que l'arbre puisse contribuer à la limitation de la pollution, il en est avant tout une victime. De plus, il est bien souvent maltraité par les citadins.



Ici, les platanes servent de soutiens de fixation. De telles pratiques endommagent sévèrement l'arbre. Celui-ci n'étant pas un simple pilier mais un être vivant, il continue sa croissance et il n'est pas rare de voir un arbre engloutir ce que l'on y avait fixé.



Un restaurant se sert d'un arbre pour attacher son menu



Pour fixer des choses sur les arbres certains n'hésitent pas à y planter des clous ou des vis.



La longévité légendaire des arbres donne souvent des idées. Des personnes n'hésitent pas à y graver des messages comme pour y symboliser leur amour éternel par exemple.

Toutes ces pratiques ont pour conséquence la création de lésions, de plaies sur les arbres, soit autant de portes d'entrée pour les champignons, les bactéries, les virus, les insectes phytophages... Ainsi ce sont des habitudes qu'il faut bannir pour protéger la santé de nos arbres. Sans oublier les dommages accidentels dus à la circulation ou au manque de vigilance lors de travaux pour lesquels il est nécessaire de prendre des mesures protectrices.

CONSIGNES ET RÉGLEMENTATIONS

Avoir les bons gestes dès la plantation

Une variété adaptée

⇒ Aux conditions climatiques

La variété doit être résistante aux conditions climatiques particulières du lieu de plantation, cela peut être la possibilité de gel , un vent fort, un air maritime saturé en iode...

⇒ À la luminosité

Ne pas oublier de considérer le taux et le type de lumière disponible (ombre, miombre, soleil direct...)



Cet arbre a été planté bien trop près de la clôture. Planter un arbre trop près d'un bâtiment est aussi dangereux puisque les racines risquent d'abimer les fondations.





⇒ À la place disponible

C'est un paramètre qu'il est très important de prendre en compte pour la durabilité de l'aménagement. De quelle surface aérienne disposera l'arbre pour s'étendre ? Et de quelle surface souterraine ? Répondre à ces questions et y adapter l'essence utilisée permettra d'assurer un bon développement de l'arbre et d'éviter des désagréments comme la nécessité d'une taille bien trop sévère et fréquente.

⇒ Aux pratiques

Il faut toujours penser un aménagement suivant la fonctionnalité du lieu et les besoins des usagers. Ci-dessous, par exemple, un platane a été planté juste à côté du banc du skate-park pour que l'ombre, dispensée par son feuillage dense, abrite les parents ou les spectateurs.

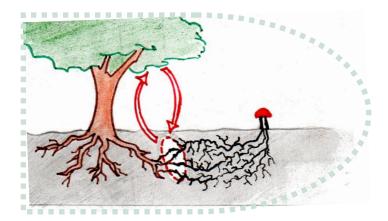


ATTENTION! Lors du choix, veillez à proscrire les espèces exotiques envahissantes telles que le Faux vernis du Japon (Ailanthus altissima).

La préparation de l'arbre

Les arbres plantés sur la commune sont systématiquement mycorhizés avant ou pendant la plantation. C'est-à-dire que des champignons vivent en symbiose avec les racines de l'arbre et leur permettent d'augmenter leur capacité à absorber l'eau et les sels minéraux présents dans le sol. En échange l'arbre fourni de la nourriture aux champignons (les sucres produits par la photosynthèse).

Ensuite, si l'arbre est présenté en motte ou en pot il faut bien l'humidifier avant de le planter. La motte, quant à elle devra être dénouée.



Respect de la période de plantation

La période de plantation à privilégier se situe de début novembre à fin mars. Toutefois, si l'arbre à planter est présenté en pot on pourra le planter de septembre à mai. De plus, il faut prendre garde à éviter les périodes de gel.

L'habillage

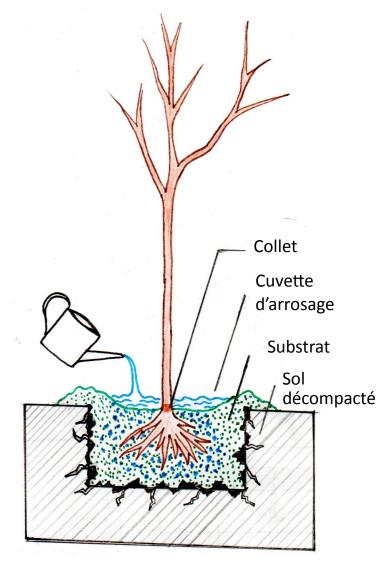
L'arbre est taillé avant d'être planté pour que le volume dont il faut subvenir aux besoins ne soit pas trop conséquent pour les racines dont la superficie est réduite pour la plantation. Cependant il faut prendre garde à conserver les principaux bourgeons apicaux car ce sont eux qui synthétisent les hormones nécessaires à la croissance racinaire.

La fosse de plantation

Le trou de plantation doit au moins faire une fois et demi la taille de la motte ou la superficie couverte par les racines nues. Le sol doit être décompacter pour que les racines puisse y forer facilement. Ensuite la taille et la forme de la fosse est à adapter à chaque contexte. Celle-ci sera remplie par un substrat spécialement élaboré et composé de rétenteurs d'eau, de copeaux de bois (pour le drainage et l'aération) ainsi que de deux engrais différents (pour que leur libération couvre une année entière).

L'arrosage

À la plantation l'arrosage sert surtout à plomber le substrat, c'est-à-dire faire en sorte qu'il se compacte bien autour de l'ensemble des racines sans laisser de grosses poches d'air. Cela est indispensable à la bonne reprise de la croissance racinaire. Pour les premiers arrosages, le mieux est de mettre en place une cuvette qui permettra à l'eau de pénétrer efficacement dans tout le système racinaire. L'arrosage doit être abondant et plus fréquent durant la première année.



La hauteur de plantation

Il faut prêter attention à ce que le collet de l'arbre (l'endroit de l'arbre séparant la partie aérienne de la partie souterraine) se retrouve bien au niveau du sol. Dans un terrain très argileux et donc mal drainé comme il y a parfois dans notre région il peut s'avérer utile de planter en butte.

Le paillage

La mise en place d'un paillage a de nombreux avantages. Cela permet de garder l'humidité, de réguler la température du sol et de limiter la pousse d'adventices. L'idéal est d'utiliser un paillage d'origine végétal qui pourra enrichir le sol en matière organique.



Les copeaux de bois sont communément utilisés comme paillage

Le tuteurage

Pour que le jeune arbre soit protégé contre le vent tout en pouvant se construire pour y résister, il lui faut un tuteurage bien solide mais qui lui laisse un peu de liberté. Ainsi le tuteur doit être épais et de la bonne longueur (il doit s'arrêter juste avant le houppier). Il ne doit pas être en contact avec l'arbre, cela risquerait d'occasionner des lésions. Pour les mêmes raisons, des liens souples, en caoutchouc par exemple, sont à privilégier. De plus, le tuteur doit être posé pendant la plantation et non après pour éviter des dommages au niveau du système racinaire.

Dans certains espace, il sera aussi nécessaire de placer un système de protection autour du tronc pour éviter que celui-ci ne se fasse grignoter par la faune.



Sur un terrain découvert, le mieux est de maintenir l'arbre avec trois tuteurs. Ainsi, le tronc est retenu dans toutes les directions.



Un entretien raisonné

Tailler avec prudence

La taille est quelque chose qui peut avoir de lourds impacts sur l'arbre, il ne faut donc pas la prendre à la légère. Une branche coupée peut ouvrir la voie aux agents pathogènes. Une taille mal effectuée peut déformer l'arbre de manière inesthétique et une taille trop sévère peut bouleverser le développement de l'arbre. Il est donc primordial de minimiser les tailles effectuées sur les arbres de la commune. Des tailles douces sont a pratiquer et des variétés plus adaptées à l'espace disponible sont à privilégiées.

Cet arbre n'a pas survécu à une taille trop sévère.

La taille de cet arbre a ouvert une grande plaie où la présence d'une forte humidité et de cavités témoigne d'une invasion par des champignons et des insectes xylophages.





Le désherbage

Si un désherbage est nécessaire, il doit être effectué manuellement. Il faut proscrire l'utilisation de produits chimiques qui risqueraient d'endommager les arbres, sans parler de tous les autres impacts néfastes sur l'environnement et la santé.

Une lutte alternative

Lorsqu'une maladie, une infestation par des ravageurs ou par des champignons est diagnostiquée sur des arbres de la commune de Saint Jean de Monts, une intervention de lutte est programmée au plus vite. Les techniques utilisées sont à 100% biologiques pour un plus grand respect de notre environnement.

Des feuilles de Platanes blanchies par de l'oïdium et colonisées par le Tigre du Platane. Les arbres du bourg de Saint Jean de Monts sont affaiblis par ce ravageur dont les excréments (miellats) suscitent le développement de fumagine (champignons formant une couche noire sur les feuilles). En plus de réduire la photosynthèse de l'arbre, la fumagine agglutinée à du miellat entraîne des salissures gluantes très gênantes et tenaces en tombant sur les voitures et sur le

trottoir.





Pour lutter contre le Tigre du platane des œufs de Chrysopes ont été installés dans les arbres. Ce sont des insectes dont les larves sont les prédatrices de nombreux autres insectes comme le Tigre du platane



L'arbre dans le règlement de voirie



- ⇒ En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles et fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'en limite de caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. (Article 5.1)
- ⇒ Les abords immédiats des plantations seront toujours maintenus en état de propreté et seront soustraits à la pénétration de tout liquide nocif pour la végétation. (Article 37)
- ⇒ Il est interdit de porter atteinte à l'intégrité des arbres et surfaces végétalisées situés sur le domaine public. En particulier, il est interdit de planter des clous, des broches ou des agrafes métalliques dans les arbres, de les utiliser comme support de lignes, de câbles ou de matériaux de construction, ainsi que pour amarrer ou haubaner des échafaudages, calicots, poser des plaques indicatrices de toute nature, des affiches et autres objets. (Article 49)



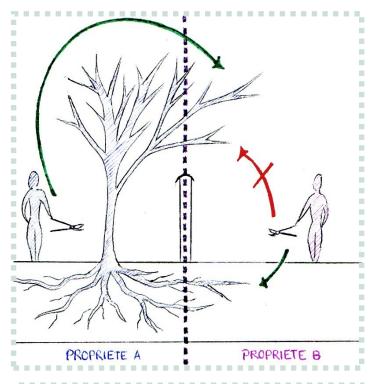
Lors de travaux les arbres doivent garder leur intégrité. Pour cela il peut être nécessaire de poser des systèmes de protection qui préviendront de tout accident.

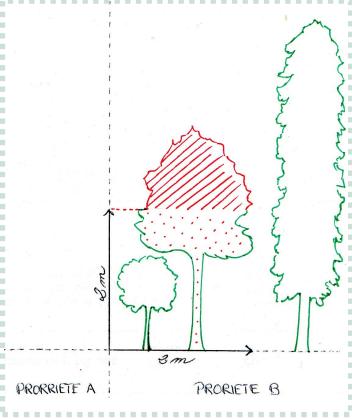
Les mutilations et suppressions d'arbres sur les voies publiques sont réprimées par l'article 322-1 et 322-2 du Code Pénal

Bon à savoir

- Si les branches de l'arbre du voisin dépassent sur votre propriété vous avez le droit d'exiger la taille de celles-ci par votre voisin mais il vous est interdit de le faire par vousmême. En ce qui concerne les racines vous êtes en droit de couper celles qui dépassent chez vous au niveau de la limite des propriétés . (Article 673 du code civil)
- de 2m doit être planté à plus de 2m de la ligne séparative. Si cela n'est pas respecté, le propriétaire voisin à le droit d'exiger l'arrachage ou la diminution de l'arbre à une hauteur de 2m sauf si il y a un titre, une destination du père de famille (l'arbre est situé sur une parcelle issue de la division, par un propriétaire, de son terrain en plusieurs propriétés), une prescription trentenaire (l'arbre fait plus de 2m depuis plus de 30ans). (Article 671 du code civil)

Attention, afin d'assurer la protection du patrimoine vert des villes, ces réglementations ne s'appliquent pas aux arbres appartenant à la place publique.





NOS ACTIONS

Inventorier

La commune s'engage à inventorier l'ensemble des arbres présents sur son domaine à l'exception des arbres forestiers. Cela permettra d'obtenir une connaissance précise sur l'état du patrimoine arboré et d'avoir ainsi une base solide pour la suite de nos actions.

Suivre

Les arbres font l'objet d'un suivi qui pourra être appuyé par l'inventaire. Le but est de contrôler l'état sanitaire des sujets, voir s'ils sont atteints par une maladie ou des ravageurs afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement. Finalement, lorsqu'un arbre est dans un état sanitaire si mauvais qu'il en devient une menace pour la sécurité, il est abattu puis remplacé. Un bon suivi permet une meilleure qualité du patrimoine arboré.





1 arbre abattu = 2 arbres plantés

La commune s'engage à planter au minimum deux arbres pour chaque arbre abattu. Cela permet au patrimoine arboré de Saint Jean de Monts d'être en continuelle expansion.

Diversifier

Les variétés plantées sont diversifiées au maximum que ce soit à l'échelle de la ville ou à l'échelle d'un aménagement. Mélanger les essences permet de diminuer les problèmes sanitaires (la diversité génétique est un atout contre les maladies), de s'opposer à la monotonie du paysage et bien sûr d'améliorer la biodiversité. Il convient, bien sûr, de veiller à équilibrer la proportion du nombre d'essences horticoles et sauvages plantées pour améliorer la biodiversité arborescente et offrir à la faune des espèces adaptées.



La pépinière du service espaces verts et environnement de la Commune de Saint Jean de

Monts

Évaluer

Saint Jean de Monts possède une grille d'évaluation de la valeur d'un arbre. Celle-ci est basée sur la méthode des grandes villes de France (la méthode B.E.V.A). Elle a pour principe, l'attribution de 3 coefficients (mesurant l'esthétique, l'état sanitaire, la localisation et la dimension) qui multipliés entre eux et avec la valeur du dixième du prix de vente de la variété (celui appliqué par les fournisseurs de la ville) donnent la valeur actuelle d'un arbre.

Tout cela permet qu'en cas de dégâts, lors de travaux par exemple, une réparation financière à la hauteur des dommages causés puisse être exigée. Si les dégâts sont si importants que l'arbre est considéré perdu, les coûts de remplacements seront dus eux aussi.

Communiquer

La commune communique autour de l'environnement et notamment autour de l'arbre via l'organisation d'ateliers de plantation, par exemple. L'objectif est de sensibiliser dès le plus jeune âge, pour que de bonnes pratiques soit inscrites à dater d'aujourd'hui et jusqu'aux générations futures.



Atelier de plantation pour les enfants organisé par le service espaces verts et environnement de la commune de Saint Jean de Monts

